



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 12 JUILLET 2021**

L'an deux mil vingt et un, le Douze du mois de Juillet à Dix-Huit heures Trente, le Conseil Municipal de la commune de Dhuizon, dûment convoqué en session ordinaire à la **Salle des Fêtes de Dhuizon, Route de la Ferté Saint Cyr**, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BUFFET, Maire.

**Date de la convocation** : 7 Juillet 2021

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs Michel BUFFET, Evelyne FOUCHER, Dominique GARDY, Carole LE BRETON, Robert GARNIER, Laëtitia TESNIER, Pascal BATAIS, Marie-Thérèse FERRAUD, Gwenaëlle FRANCOIS, , Christian CADART Jean-Pierre CARAYON.

**Absents excusés** : Messieurs Tom LAVIE, Yann GARNIER, Raymond BEY ayant donné procuration à M. Christian CADART.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Dominique GARDY

**1. Modification simplifiée du PLU**

Vu l'ordonnance N° 2012-11 du 5/01/2012, portant clarification et simplification des procédures d'élaboration de modification et de révision des documents d'urbanisme,

Vu le décret numéro 2012-290 du 29/02/2012 relatif aux documents d'urbanisme,

Vu le code de l'urbanisme et notamment :

- Les articles L 153-31 à L 153-35, portant sur la révision du Plan Local d'Urbanisme PLU
- Les articles L 153-36 à L 153-40,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 Novembre 2015 autorisant la Communauté de Communes Sologne des Etangs à terminer la procédure d'approbation du PLU de Dhuizon

Vu la délibération du Conseil communautaire Sologne des Etangs le 28 janvier 2016 approuvant le PLU de Dhuizon,

Monsieur le Maire présente la demande formulée par la société VILLETTE qui projette la construction d'un atelier sur une parcelle de terrain située actuellement en zone A.

Pour répondre à cette demande, et sous réserve de la suite qui sera donnée au permis de construire, Monsieur le Maire précise qu'il convient, dans un premier temps, de procéder à une modification du document d'urbanisme communal PLU, procédure qui sera menée par la Communauté de Communes Sologne des Etangs qui en a la compétence.

La modification porte sur le tracé de la limite de périmètre entre la zone UB et la zone A au lieu-dit « la vieille tuilerie ouest ». Cette modification permet d'intégrer les parcelles 716 et 719 en zone UB. Le plan du futur périmètre est joint en annexe.

**Considérant** que ces modifications ne relèvent pas du champ d'application de la procédure de modification de droit commun, dans la mesure où elles n'auront pas pour conséquence article L 153 - 41 du Code de l'Urbanisme :

- Soit de majorer de plus de 20 % les possibilités de construction,
- Soit de diminuer ses possibilités de construire,
- Soit de réduire la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser.

**Considérant** que cette modification peut donc revêtir une forme allégée suivant le code de l'urbanisme,

**Considérant** que la compétence urbanisme est portée par la Communauté de Communes Sologne

Après avoir entendu l'exposé des motifs et en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

**Article 1** : d'engager une procédure de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Dhuizon,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Article 2 :** que la modification du PLU portera sur:

- La limite entre la zone UB et la zone A, au lieu-dit « la vieille tuilerie ouest », pour y intégrer les parcelles 716 et 719 situées actuellement en zone A.

**Article 3 :** de solliciter Madame la Présidente de la Communauté de Communes Sologne des Etangs, compétente en matière d'urbanisme, pour engager les études permettant de réaliser le dossier en concertation avec le public et association de personnes publiques,

**Article 4 :** la présente délibération sera transmise à la préfecture de Loir et Cher et affichée pendant un mois en mairie, ainsi qu'une publication pour information sur le site Internet de la mairie

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme au registre des délibérations  
Pour le Maire empêché,  
Mme E. FOUCHER, adjointe au maire



Présents : 11  
Votants : 12  
Pour : 12  
Contre : 0  
Abstention :

*Certifie exécutoire  
compte de la transmission  
en chef le 26/07/2021  
et de la publication le 27/07/2021*

